

Réforme des statuts et du règlement fédéral

Mise en conformité des textes

I. Introduction

Le GT statuts a réalisé un travail de mise en conformité des statuts et du règlement fédéral vis-à-vis du nouveau code des sociétés, ainsi que de la note gouvernance propre aux Scouts et Guides Pluralistes.

Profitant de l'occasion, le GT statuts a également travaillé sur des propositions de modifications des statuts et du règlement fédéral pour que ces textes soient à jour et conformes aux décisions prises par le CF.

La présente note expose le travail réalisé et est soumise à l'approbation du CF pour futur passage au CA-CF puis à l'AG.

II. Mise en conformité vis-à-vis de notre charte d'écriture

Suite à la décision du CF du 17/02/18 demandant à ce que toute nouvelle publication et toute publication faisant l'objet d'une réactualisation conséquente soit mise en conformité avec la charte d'écriture, le GT statuts a collecté tous les articles des statuts et du règlement fédéral concernés.

Le GT statuts propose que les statuts et le règlement fédéral soient donc mis en conformité avec la charte d'écriture. Dans un souci de clarté, les propositions de modification se trouvent dans le document annexé.

Les articles des statuts et du règlement fédéral qui font l'objet de modification dans d'autres notes sont également mis en conformité avec cette charte d'écriture.

III. Proposition d'ajout du terme Guidisme

Le GT propose que dans certains articles des statuts et du règlement fédéral, le terme Guidisme pourrait apparaître au côté du mot Scoutisme, afin de souligner l'appartenance des Scouts et Guides Pluralistes aux deux organisations mondiales.

Dès lors, le GT propose d'ajouter « et Guidisme » après le terme « Scoutisme » (en adaptant ceci en fonction de la structure de la phrase).

Les articles des statuts et du règlement fédéral impactés sont indiqués dans le document annexe.

IV. Révision de certains termes pour rendre les textes plus inclusifs

1. Non-discrimination de genre

Suite à la motion I votée à l'AG 2022 visant à éviter explicitement toute discrimination de genre, le GT statuts constate que d'autres articles pourraient être modifiés en ce sens.

Dès lors, le GT propose :

- De remplacer à l'article 3 des statuts les mots « L'Association est ouverte à tous et accueille garçons, filles et groupements, » par « L'Association est ouverte et accueille toute personne ».
- D'ajouter à l'article 3 des statuts « de genre, » après les mots « sans distinction ».
- De remplacer dans les points 1.2. et 2.3. du règlement fédéral « des femmes et des hommes » par « des personnes ».
- De supprimer dans le point 1.4. du règlement fédéral « un homme ou une femme »
- De remplacer dans le point 2.3. du règlement fédéral « des femmes et des hommes » par « toutes les personnes ».

- De remplacer dans la deuxième phrase du point 2.3. du règlement fédéral « des femmes et des hommes » par « des adultes ».
- De remplacer dans le point 2.7. du règlement fédéral *Pour les Eclaireuses...* « entre les hommes » par « entre les personnes ».

2. Inclusion de toutes les réalités familiales

Le GT constate que les statuts et le règlement fédéral parle de parents, ce qui n'inclut pas les jeunes qui seraient sous la responsabilité d'une personne autre qu'une mère et/ou un père.

Dès lors le GT propose de supprimer les termes « parents » et de les remplacer par les termes « le-la responsable légal-e » aux articles 9 et 12 des statuts, ainsi qu'aux points 3.12., 3.14. (repris deux fois), 3.18., 3.20., 5.5., 5.6., 6.1. du règlement fédéral.